

**COMMUNIQUE DE PRESSE**

**Un nouvel outil à visée thérapeutique unique en Wallonie  
voit le jour à Mons**

**Mons, le 23 octobre 2007** – Le CHU Ambroise Paré annonce aujourd’hui officiellement la mise à disposition de ses dossiers patients informatisés à tous les médecins généralistes et spécialistes de la région qui le souhaitent. Les informations mises à disposition sont exhaustives et ne concernent pas uniquement les rapports de type ‘texte’ mais l’ensemble des documents médicaux concernant les patients (imagerie médicale, rapports d’appareils médicaux, photos avant/après, etc). Il s’agit là d’un concept novateur dont le moteur n’est autre qu’une communication performante avec les médecins généralistes et spécialistes externes à l’institution pour une prise en charge optimale du patient.

Cette démarche s’inscrit dans une politique d’informatique médicale globale initiée il y a cinq ans par Marco TURCO, Directeur informatique et des investissements au CHU Ambroise Paré. L’institution s’est dotée d’un système informatique médical que d’aucuns qualifient d’ ‘avant-gardiste’ et qui consiste à intégrer l’ensemble des données patients, médicales et administratives, au sein d’une seule et même base de données- du nom de BDoc- afin de permettre aux médecins d’échanger plus efficacement les données relatives à leurs patients et d’optimiser leurs traitements. Aujourd’hui le dossier médical informatisé du CHU Ambroise Paré peut-être qualifié d’exhaustif en ce sens qu’il reprend plus de 95% des informations médicales qui concernent ses patients « *La mise en place de cet outil performant a été mûrement réfléchi et progressive pour faciliter le quotidien des médecins de l’institution et leur permettre de se consacrer à leur activité principale : la pratique de la médecine* » indique Nicolas MARTIN, président du CHU.

C’est dans cette optique que l’équipe informatique du CHU Ambroise Paré a œuvré au cours des six dernières années pour pouvoir aujourd’hui faire bénéficier les médecins externes à l’institution de cet outil à visée thérapeutique qui s’inscrit dans la continuité des soins. Il va sans dire que le patient est au centre de cette démarche et qu’une prise en charge optimale de celui-ci passe par la facilité et la rapidité de la communication entre l’hôpital et le cabinet médical de son (ses) médecin(s) généraliste(s) ou

spécialiste(s). Aujourd'hui la communication électronique de rapports médicaux n'est possible que pour les médecins possédant un logiciel de dossier patients informatisé (DMG) via les messageries médicales électroniques. Dans notre région, seuls 30 à 40% des médecins utilisent un tel logiciel. Le nouvel outil sera accessible à l'ensemble des médecins de la région via une connexion Internet sécurisée par le biais d'un accès direct au dossier médical informatisé de l'hôpital. Pour ce faire, le CHU s'est entouré d'un maximum de précautions garantissant le respect des droits de chacune des parties concernées : le patient, le médecin, et l'hôpital. Le concept a également décroché l'aval du corps médical en interne, ce qui n'était pas gagné d'avance mais d'une importance capitale aux yeux des porteurs de ce projet. Le CHU Ambroise Paré a ensuite sollicité l'avis du Conseil Provincial de l'Ordre des Médecins ainsi que celui des représentants des assemblées locales de médecins généralistes qui se sont tous les deux avérés très favorables.

### **Le lien thérapeutique**

L'autorisation d'accès est basée sur l'existence d'un lien thérapeutique. Le lien thérapeutique est encodé par le médecin lors de la visite du patient dans son cabinet via son numéro d'inscription à la sécurité sociale. Il est validé par la signature d'un document de consentement éclairé par le patient. Une fois le lien thérapeutique acté, le dossier médical est accessible. Le CHU Ambroise Paré envoie dès lors au patient un courrier l'informant de la création d'un lien thérapeutique.

### **Accessible à tous**

Intuitif et très facile d'utilisation, cet outil ne présente pour ainsi dire aucune contrainte technique : un simple clic suffit aux médecins pour pouvoir consulter le dossier médical informatisé Ambroise Paré depuis leur cabinet de consultation. Pour faciliter le déploiement de cette formule, l'ancien Directeur Médical du CHU Ambroise Paré fraîchement retraité, le Docteur André Capron, a accepté de présenter ce projet individuellement à ses confrères de la région, dans leur propre cabinet.

Demande d'accès via [www.hap.be](http://www.hap.be)

###

### **Contact presse**

Caroline Kadziola

Responsable Communication

[Caroline.kadziola@hap.be](mailto:Caroline.kadziola@hap.be)

065/39.28.07

0479/44.09.65

